



L'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LES SERVICES DE L'AUTOMOBILE EN 2014

Ce numéro « spécial insertion » présente les résultats de quatre enquêtes conduites auprès de différents publics : apprentis, lycéens, bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation et bénéficiaires d'une action de préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC).

L'analyse des résultats révèle les éléments suivants :

- Suivre une formation en alternance donne aux individus de meilleures chances de s'insérer, particulièrement dans le secteur cible, la réparation automobile,
- Plus le niveau de diplôme et de certification est élevé, meilleur est le taux d'emploi,
- Trouver un emploi avec un CAP devient de plus en plus difficile (à l'exception du CAP peinture en carrosserie réalisé après un CAP réparation des carrosseries),
- L'entreprise de stage ou d'accueil reste le meilleur vecteur pour trouver un emploi.

Chaque année, l'Observatoire de l'ANFA traite les enquêtes Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA) et Insertion dans la Vie Active des Lycéens (IVA) du Ministère de l'Éducation nationale. Avec 3826 apprentis et 3603 lycéens ayant répondu aux enquêtes 2014, IPA et IVA constituent les sources majeures de mesure de l'insertion professionnelle des jeunes formés aux métiers de l'automobile. Ces enquêtes interrogent chaque promotion d'apprentis et de lycéens sortis de leur établissement de formation en février de chaque année, soit sept mois après leur examen.

Note méthodologique : depuis cette édition, les contrats de professionnalisation ainsi que les contrats aidés sont considérés comme étant "en emploi".

L'insertion professionnelle des apprentis

> DANS UN CONTEXTE DIFFICILE, L'INSERTION DES APPRENTIS RÉSISTE ET ENREGISTRE UN REPLI MOINDRE QUE DANS D'AUTRES SPÉCIALITÉS

En 2014, 60 % des apprentis sortis de formation automobile sont en emploi (CDI, CDD, intérim, contrat de professionnalisation, contrat aidé, armée, à son compte, aide familiale, fonctionnaire) sept mois après leur sortie de formation.

Évolution du taux d'emploi des apprentis formés aux métiers de l'automobile



Source : Ministère de l'Éducation nationale, enquête IPA et IVA, Traitement Observatoire ANFA

Après une baisse enregistrée en 2009 et 2010 en réaction à la crise économique, le taux d'emploi était reparti légèrement à la hausse en 2011 et 2012. Sur les deux dernières années, une nouvelle baisse est observée (-7 points, dont 6 en 2013), avec un taux d'emploi proche du niveau le plus bas : l'année 2010.

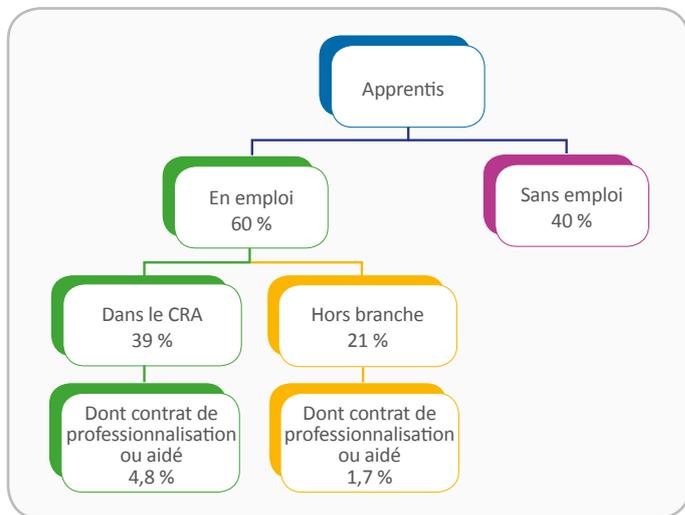
Toutes spécialités confondues, 61,7% des apprentis ont un emploi sept mois après la fin de leur formation, soit un taux légèrement supérieur à ce qui est observé pour la filière automobile.

Par ailleurs, la baisse du taux d'emploi enregistrée en 2014 par les diplômés de spécialité automobile se situe dans la moyenne (-1,3 point contre -1 point toutes spécialités confondues).

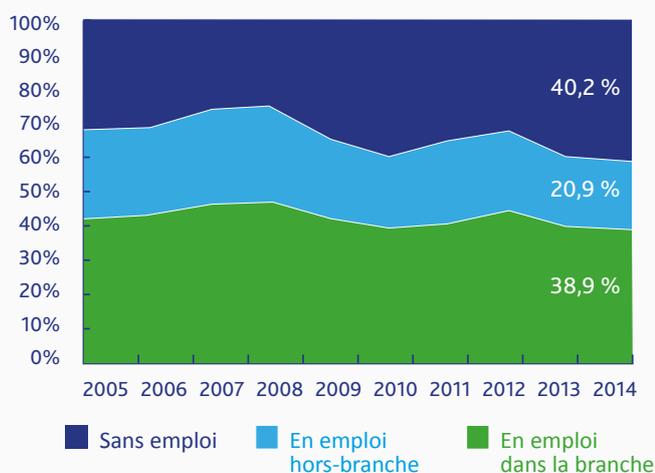
> L'INSERTION DANS LE SECTEUR DE LA RÉPARATION AUTOMOBILE EN LÉGER RECUL

60 % des apprentis sont en emploi sept mois après la fin de leur formation et le taux d'apprentis s'insérant dans la branche des services de l'automobile est de 39 % (44,5 % en 2012). La tendance depuis le début de la crise économique est à la baisse (- 9 points depuis 2008). En proportion, l'insertion dans la branche résiste mieux que l'insertion hors-branche mais suit tout de même une tendance baissière.

Corrélé à la crise économique, le taux d'emploi des apprentis enregistre un repli depuis 2007 (-8 points). Parallèlement, l'industrie, second secteur d'insertion pour les apprentis, a connu une dégradation importante de son emploi et donc de sa capacité d'intégration. Les deux facteurs conjugués ont pour conséquence une augmentation des apprentis sans emploi.

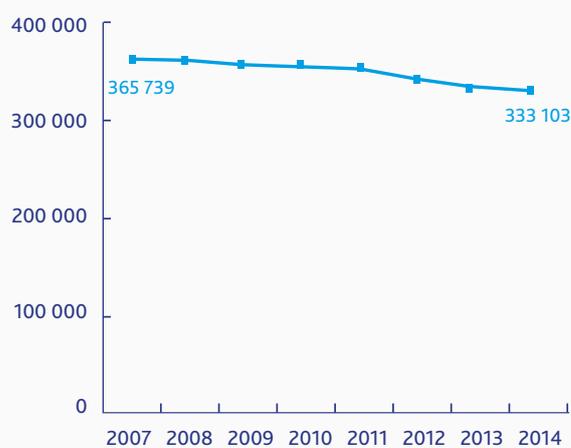


Évolution de l'insertion professionnelle des apprentis formés aux métiers de l'automobile



Source : Ministère de l'Éducation nationale, enquête IPA et IVA, Traitement Observatoire ANFA

Évolution de l'emploi dans le secteur du commerce et de la réparation automobile



Source : ACOSS (NAF 4511Z, 4519Z, 4520A, 4520B, 4532Z, 4540Z, 4730Z)

> LES FILIÈRES VP ET VI EN APPRENTISSAGE OFFRENT LES MEILLEURS DÉBOUCHÉS

Près de 69 % des apprentis formés à la maintenance de véhicules industriels (VI) sont insérés professionnellement sept mois après leur sortie de formation. En 2014, il s'agit toujours de la filière d'insertion offrant le plus de débouchés aux jeunes formés en alternance.

Vient ensuite la filière formant à la maintenance sur les véhicules particuliers (VP), avec un taux d'insertion de 61,5 %. Néanmoins, une baisse régulière du taux d'emploi est tout de même observée pour ces deux filières (-4 points en 4 ans pour le VI, -5 points en 3 ans pour le VP).

Dans ce contexte, la poursuite d'études offre des garanties quant à une future insertion professionnelle. Dans la filière VP, par exemple, les apprentis issus d'un CAP maintenance des véhicules automobiles (MVA) option VP sont à 40 % en emploi sept mois après la fin de la formation. Ce taux est nettement inférieur à celui des apprentis sortant d'un Bac Pro MVA VP (71 %) et à ceux issus d'un BTS Après-Vente Automobile option VP (85,5 %). Par ailleurs, la bonne insertion qu'offre la Mention Complémentaire Maintenance des Systèmes Embarqués de l'Automobile est à souligner. Le taux d'emploi est identique à celui du Bac Pro MVA VP mais le taux d'insertion dans la branche est lui favorable à la Mention Complémentaire (56 % contre 51,5 %).

La filière carrosserie affiche en 2014 un taux d'emploi de 54,3 %. Les taux d'emploi observés en CAP Réparation des Carrosseries (33,5 %) et en Bac Pro RC (70,5 %) sont en recul. Malgré tout, le Bac Pro reste, en termes d'insertion, à hauteur de celui de la filière VP. Enfin, le CAP Peinture en Carrosserie (62,5 %) offre une réelle plus-value car il succède souvent au CAP RC, permettant à l'apprenti l'acquisition de la double compétence carrossier-peintre, plus complémentaire aux yeux des entreprises.

Taux d'emploi et taux d'atteinte du secteur de la réparation automobile des apprentis par diplôme

Diplôme	Base de jeunes interrogés	Taux d'emploi	Atteinte secteur automobile
CAP MVA VP	674	40 %	21,5 %
CAP RC	261	33,5 %	15 %
CAP PC	393	62,5 %	48 %
MC MSEA	139	71 %	56 %
BAC PRO MVA VP	777	71 %	51,5 %
BAC PRO RC	125	70,5 %	45 %
BTS AVA VP	238	85,5 %	64,5 %

Source : Ministère de l'Éducation nationale, enquête IPA et IVA, Traitement Observatoire ANFA

L'APPRENTISSAGE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE COMPARÉ AUX AUTRES SECTEURS

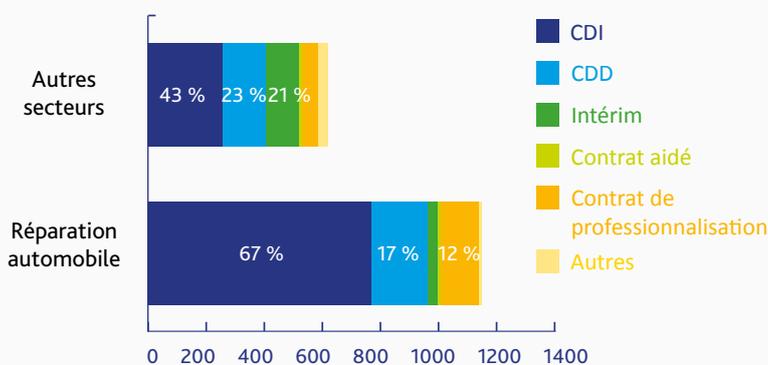
Seuls les taux d'emploi des niveaux V en apprentissage sont inférieurs aux chiffres observés toutes spécialités confondues. Pour le reste, les taux d'emploi sont supérieurs dans les formations automobiles.

Globalement, au sein d'un contexte d'employabilité des jeunes difficile, et compte tenu des répartitions des sortants par niveau (plus d'effectifs dans les niveaux inférieurs, moins dans les niveaux supérieurs pour les diplômés de spécialité automobile), les taux d'emploi enregistrés par les diplômés de la branche, notamment en apprentissage, sont bons.

	Taux emploi toutes spécialités	Taux emploi spécialités automobiles
CAP + MC	50,0 %	48,7 %
Bac Pro	64,1 %	70,1 %
BTS	74,7 %	82,3 %
TOTAL	61,7 %	59,8 %

> L'APPRENTISSAGE OFFRE UN EMPLOI PLUS DURABLE DANS LE SECTEUR DU COMMERCE ET DE LA RÉPARATION AUTOMOBILE

Répartition des apprentis en emploi par secteur d'insertion et type de statut en 2014



Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Enquête IPA et IVA, Traitement observatoire ANFA

A l'issue d'une formation des services de l'automobile en apprentissage, le contrat d'insertion majoritaire reste le CDI (58 %). Lorsque l'insertion se fait dans la branche, ce taux monte à 67 % (contre 43 % hors secteur).

Ce recours au CDI est une particularité récurrente dans le secteur du commerce et de la réparation automobile.

Le taux de CDD à l'issue de la formation est stable pour les apprentis. Il est de 17 % si l'apprenti s'insère dans le secteur du commerce et de la réparation automobile. La part de CDD et d'intérim est plus importante pour les apprentis ne s'insérant pas dans le secteur.

Comparativement à l'ensemble des spécialités de formation, les apprentis formés aux métiers de l'automobile bénéficient d'un statut d'emploi à durée indéterminée (EDI) nettement favorable (61 % contre 55 %).

> DE L'APPRENTISSAGE À L'ENTREPRISE

En 2014, 53% des apprentis s'insérant professionnellement ont déjà effectué un stage, ou leur apprentissage, dans l'entreprise qui les a embauchés. Ce chiffre confirme le lien étroit existant entre l'apprenti et son entreprise.

Enfin, le type d'entreprise où l'apprenti s'insère dépend en partie du niveau de diplôme. Les profils de type CAP s'insèrent très majoritairement au sein d'entreprises de moins de 10 salariés, leur polyvalence répondant bien à la variété des activités réalisées. Inversement, les apprentis en BTS auront une employabilité plus forte auprès de structures moyennes, nécessitant des profils plus spécialisés.

L'insertion professionnelle des lycéens

> UNE DÉGRADATION PLUS NETTE DU TAUX D'EMPLOI POUR LES LYCÉENS

Le taux d'emploi des lycéens, sept mois après leur sortie de formation automobile, est de 40,6 % en 2014.

Après un léger rebond observé en 2012, une nouvelle dégradation de l'insertion professionnelle des lycéens a été enregistrée ces deux dernières années (-12 points). De la même façon que pour les apprentis, ce chiffre se retrouve être le plus bas jamais observé, avec un recul régulier depuis près de 6 ans.

En 2014, 43,7 % des lycéens sortant de formation ont un emploi sept mois après la fin de leurs études. Ce taux est assez nettement supérieur à ce qui est observé pour les diplômés de spécialité automobile (+3,1 points). De plus, la baisse du taux d'emploi enregistrée en 2014 par les lycéens formés aux métiers des services de l'automobile est plus importante que celle enregistrée toutes spécialités confondues (-3,1 points contre une baisse de 0,8 point).

Évolution du taux d'emploi des lycéens formés aux métiers de l'automobile



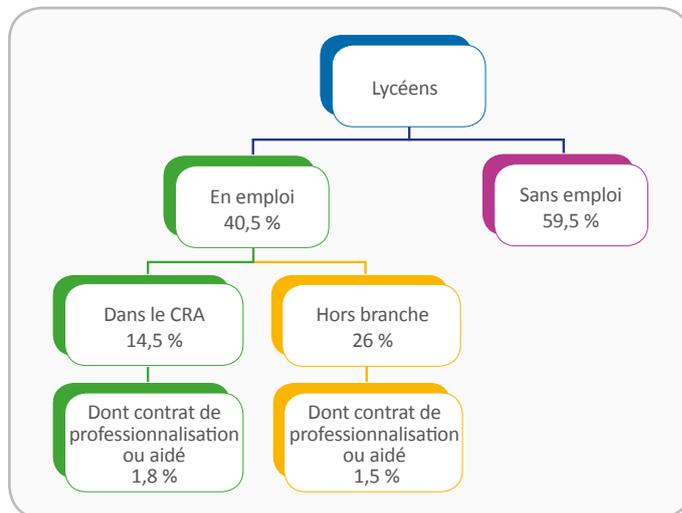
Source : Ministère de l'Éducation nationale, enquête IPA et IVA, Traitement Observatoire ANFA

> L'INSERTION DES LYCÉENS DANS LA BRANCHE EN REcul

En 2014, le taux de lycéens sortant d'une formation automobile et s'insérant dans une entreprise de la branche des services de l'automobile est de 14,5 %. L'évolution observée est identique à celle de l'apprentissage avec une baisse sur les deux dernières années (- 8 points), et ce depuis 2008 (-11,8 points), soit un recul légèrement supérieur à celui de l'apprentissage.

L'insertion hors branche s'est elle aussi dégradée, passant de 38 % en 2008 à 26 % en 2014. Le contexte économique du secteur industriel et du bâtiment a pu jouer en défaveur de l'insertion de jeunes issus de formations automobiles dans ces secteurs. (Diminution de l'emploi dans la construction entre 2013 et 2014 : -49 500 emplois, soit -3,5 %. Source : Insee)

La part de lycéens sortant d'une formation aux métiers de l'automobile sans emploi à l'issue de leur formation est donc croissante et notamment sur les deux dernières années (+ 12 points).



> LE BTS AVA, MEILLEUR DIPLÔME D'INSERTION POUR LES LYCÉENS

Plus le diplôme acquis est élevé, plus les chances d'insertion sont grandes : dans la filière VP, le BTS AVA affiche un taux d'emploi de 69 %, alors que le Bac Pro MVA est à 45 % et le CAP MVA à 12 %.

En 2014, les lycéens issus d'une formation dans les filières VP, VI ou moto ont peu ou prou les mêmes chances de s'insérer professionnellement, autour de 43 %. La filière Carrosserie apparaît en retrait avec seulement 34 % de lycéens en emploi.

En termes d'insertion dans le secteur de la réparation automobile, les filières VP et VI offrent les meilleures garanties, de 16 à 18 %. La filière moto, quant à elle, affiche un taux d'insertion dans la branche de 6 %.

Taux d'emploi et taux d'atteinte du secteur de la réparation automobile des lycéens par diplôme

Diplôme	Base de jeunes interrogés	Taux d'emploi	Atteinte secteur automobile
CAP MVA VP	229	12 %	2 %
CAP RC	130	17,5 %	3,5 %
CAP PC	153	41 %	14 %
BAC PRO MVA VP	1249	45 %	17,5 %
BAC PRO RC	373	36,5 %	10 %
BTS AVA VP	209	69 %	34 %

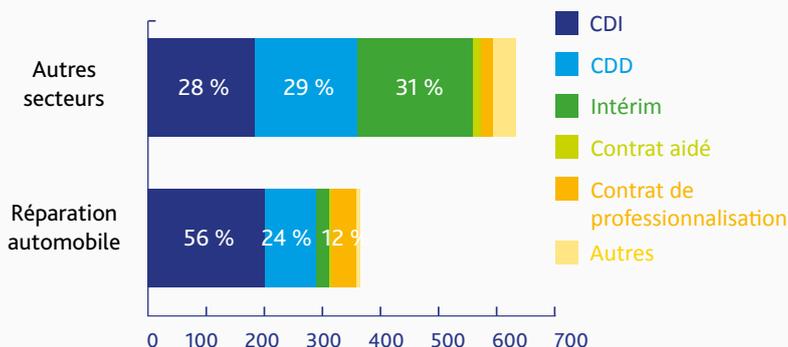
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Enquête IPA et IVA, Traitement observatoire ANFA

LES LYCÉENS FORMÉS AUX SERVICES DE L'AUTOMOBILE COMPARÉS AUX AUTRES SECTEURS

Seuls les taux d'emploi des niveaux V en lycée sont inférieurs aux chiffres observés toutes spécialités confondues. Pour les autres niveaux, les taux d'emploi sont supérieurs dans les formations de spécialité automobile.

	Taux emploi toutes spécialités	Taux emploi spécialités automobiles
CAP	27,2 %	22,3 %
Bac Pro	40,5 %	43,3 %
BTS	59,6 %	70,3 %
TOTAL	43,7 %	40,6 %

Répartition des lycéens en emploi par secteur d'insertion et type de statut en 2014



Les lycéens s'insèrent majoritairement hors du secteur du commerce et de la réparation automobile.

Les taux de CDD et d'intérim y sont plus importants (proches de 30 %). Le taux de CDI varie entre 56 % et 28,5 % selon que le lycéen s'insère ou non dans une entreprise de la branche.

Si l'on compare les diplômes toutes spécialités confondues à ceux formant aux métiers de l'automobile, ces derniers semblent offrir une insertion plus pérenne (43 % d'EDI contre 34,5 %).

L'insertion des bénéficiaires de contrats de professionnalisation de la branche des services de l'automobile

La majorité des contrats de professionnalisation financés par l'ANFA sont des CQP. Dans la branche, le CQP constitue un mode d'accès à la qualification spécifique décrite et répertoriée dans le Répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA) annexé à la convention collective.

A chaque qualification correspond un CQP. Cette large offre de CQP permet aux contrats de professionnalisation financés par l'ANFA de disposer d'un niveau d'insertion très élevé.



> LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, UNE FORMATION D'EXCELLENCE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

	CQP	Diplômes en contrat de professionnalisation	Ensemble
Taux d'emploi	85 %	77 %	82 %
Taux de CDI	83 %	77 %	80 %
Taux de maintien dans l'entreprise formatrice	73 %	60 %	68 %

Enquête insertion des contrats de professionnalisation 2014 FPSP-TNS Sofres / traitement observatoire ANFA

85 % des CQP en alternance sont en emploi sept mois après l'examen, 73 % d'entre eux sont embauchés dans leur entreprise formatrice.

Les trois CQP aux effectifs les plus importants disposent de taux d'emploi très favorables : **87 % pour le CQP technicien TEAVA, 86 % pour le CQP vendeur VAC, 87 % pour le CQP carrossier peintre CP.** Ces taux d'emploi s'assortissent d'un niveau de satisfaction élevé vis-à-vis de l'entreprise formatrice et de l'organisme de formation :

95 % des jeunes issus d'un CQP de l'ANFA sont satisfaits de l'organisme de formation pour 76 % des personnes issues d'un diplôme ou titre.

Dans un quart des cas, c'est l'entreprise qui a incité le jeune à se former dans le cadre d'un CQP, faisant sans doute suite à une autre formation dans l'entreprise.

Dans un contexte où l'emploi des jeunes diplômés en apprentissage ou en temps plein se dégrade, **les taux d'emploi des CQP sont élevés.** L'emploi des CQP n'échappe cependant pas à la crise économique du commerce automobile puisqu'au début des années 2000, le taux d'emploi de ceux-ci avoisinait les 95 %.

Les personnes issues d'un CQP sont plus jeunes que celles qui passent un diplôme en contrat de professionnalisation. A cet égard, elles rencontrent plus de difficultés financières à suivre leur formation que les autres. Les jeunes en formation habitent généralement près de l'entreprise qui les accueille, en revanche, la formation CQP peut être dispensée dans un CFA ou un centre de formation relativement éloigné. Or, l'enquête montre que la durée des transports et les coûts d'hébergement sont problématiques pour au moins un tiers d'entre eux.

Les autres diplômes préparés en contrat de professionnalisation financés par l'ANFA sont composés d'une grande variété de certifications. Toutefois, quatre d'entre elles dominent les certifications préparées. **Le BTS Négociation Relation Clientèle (75 % de taux d'emploi), le BTS assistant de gestion de PME et PMI (75 % de taux d'emploi), le BTS Management des Unités Commerciales (78 % de taux d'emploi) et le BEPECASER (78 % de taux d'emploi).** La situation des jeunes issus de diplômes financés par l'ANFA est assez comparable à celle des jeunes issus de certifications d'autres branches.



L'insertion des bénéficiaires d'une préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC)

La préparation opérationnelle à l'emploi collective est une action de formation. Elle permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle.

En 2014, l'ANFA a accompagné 134 demandeurs d'emploi sur une action de formation dans le cadre d'une POEC. Ces formations ont concerné trois certificats de qualification professionnelle :

CQP Opérateur service rapide	88 personnes	7 centres de formation
CQP Contrôle technique véhicules légers	22 personnes	2 centres de formation
CQP Mécanicien cycles	24 personnes	2 centres de formation

Ce dispositif a permis à 84 % des bénéficiaires d'obtenir une certification et un retour à l'emploi pour près de la moitié d'entre eux (46 %). Ce taux est légèrement meilleur pour les mécaniciens-cycles (56 %) et pour les contrôleurs techniques (56 %). La faiblesse des effectifs interrogés invite toutefois à la prudence quant à l'interprétation des données par type de formation suivie. La moitié des personnes en emploi s'insère dans le secteur des services de l'automobile. 56 % des personnes en emploi se voient proposer un CDI contre 83 % à l'issue d'un CQP en contrat de professionnalisation. Ce dispositif permet également d'insuffler une dynamique de formation pour quelques bénéficiaires (7 %) et d'envisager une création d'entreprise pour quelques autres (4 %).

L'analyse des commentaires sur la formation révèle que ce dispositif doit tenir compte des pré-requis et de l'expérience de la personne : un CQP OSR seul ne permettrait pas de retrouver un emploi. Il importe également de veiller à la qualité de la formation dispensée et à l'accompagnement des personnes. Enfin, des contraintes en termes de mobilité doivent pouvoir aussi être évaluées et des solutions envisagées pour ne pas mettre les personnes dans une situation d'abandon de la formation ou de choix de celle-ci par défaut.

Intitulé	Définition
Taux d'emploi	Nombre de sortants qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage ou inactifs).
Taux d'atteinte secteur automobile	Nombre de sortants qui se déclarent en emploi dans le secteur du commerce et de la réparation automobile divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage ou inactifs).
EDI (Emploi à durée indéterminée)	CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte
CAP MVA VP	CAP Maintenance des Véhicules Automobiles option Véhicules Particuliers
CAP RC	CAP Réparation des Carrosseries
CAP PC	CAP Peinture en Carrosserie
MC MSEA	Mention Complémentaire Maintenance des Systèmes Embarqués de l'Automobile option Véhicules Particuliers
Bac Pro MVA VP	Bac Pro Maintenance des Véhicules Automobiles option Véhicules Particuliers
Bac Pro RC	Bac Pro Réparation des Carrosseries
BTS AVA VP	BTS Après-Vente Automobile option Véhicules Particuliers
BTS NRC	BTS Négociation Relation Clientèle
BTS MUC	BTS Management des Unités Commerciales
BTS AG PME PMI	BTS Assistant de Gestion PME PMI
CQP CP	CQP Carrossier Peintre
CQP TEAVA	CQP Technicien Expert Après-Vente Automobile
CQP VAC	CQP Vendeur Automobile Confirmé
BEPECASER	Brevet pour l'exercice de l'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière.
FPSP	Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels.

L'observatoire de l'ANFA a été missionné pour évaluer l'insertion professionnelle des bénéficiaires de ce dispositif, sept mois après leur sortie de formation. Kynos a réalisé l'enquête téléphonique. Le taux de réponse des bénéficiaires est de 68 %, leur âge médian est de 34 ans.

Retrouvez toutes les publications de l'Observatoire sur www.anfa-auto.fr/observatoire

Observatoire ANFA

2 rue Capella- 44470 Carquefou
Tél. : 02 44 76 21 50
observatoire@anfa-auto.fr • www.anfa-auto.fr

Directeur de la publication : Patrice OMNES

Directeur de rédaction : Stéphane PAUTET

Rédaction : Jocelyn GOMBAULT, Béatrice JACQUES,
Philippe LE GALL

Édition et création : Service Communication ANFA